

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Commune de  
SOULLANS

Séance du 14 mars 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 7 mars 2024  
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - M. TESSIER P. - Mmes - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.12 - SyDEV : Convention N°2024.EFF.0009 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique**

Les membres du conseil municipal sont informés que le SYDEV est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissements des réseaux consistant en la suppression des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage et de communications électroniques (téléphone, internet, réseau câblé, ...) pour les passer en technique souterraine.

Dans le cadre des travaux liés à l'effacement des réseaux chemin de Pied d'Oie (affaire E.ER.284.18.001), il est nécessaire de conclure avec le SYDEV, une convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique.

Le coût se chiffre à 126 784,00 € HT. La participation communale est de :

- 26 081,00 € HT soit 30 % des travaux liés aux réseaux électriques Moyenne Tension
- 8 103,00 € soit 20 % des travaux liés aux infrastructures de communications électroniques répartie comme suit (6 752,50 € HT et 1 350,50 € de TVA).

- 3 040,00 € soit 50 % des travaux liés à l'éclairage public

Aussi, il est nécessaire de signer la convention N°2024.EFF.0009 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique pour un montant de 37 224,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la convention N°2024 EFF 0009,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**VOTE :**

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

